

DELIBERATION N° 2005/06-02 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2004 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2004, afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture d'investissement :	- 702 973,07 euros
- résultat de clôture de fonctionnement :	+ 1 147 234,63 euros
- résultat global :	+ 444 261,56 euros

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter au budget supplémentaire 2005 l'excédent de fonctionnement de clôture au compte 1068 (section d'investissement - excédent de fonctionnement capitalisé) pour financer les différents travaux d'investissement, soit 1 147 234,63 euros.